

Comment la crise du gaz met aussi la gestion de nos déchets en péril

D'ici 10 jours, le manque d'ammoniaque pèsera sur le traitement des déchets wallons.

[Marc Bechet](#) Journaliste – Liège - Publié le 06-09-2022

Fin mars dernier, un courrier du Président de la Copidec (fédération des 7 opérateurs du secteur public de gestion de déchets en Wallonie) était envoyé au cabinet de la ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier. Son objectif : attirer l'attention sur un problème qui pouvait devenir grave... avec la hausse du prix du gaz en effet, c'est toute la "chaîne" de traitement de nos déchets qui pouvait être mise en péril, précisément à cause d'une pénurie d'ammoniaque, qui intervient dans le traitement des fumées émises par les incinérateurs wallons.

Moins de six mois plus tard malheureusement, force est de constater qu'il était pertinent de, déjà, tirer la sonnette d'alarme. Il y a quelques jours à peine en effet, le principal fournisseur d'ammoniaque (Yara et son usine de Terre qui alimente les 4 intercommunales de Liège, Mons-Tournai, Charleroi et Ittre) a annoncé qu'il mettrait son usine à l'arrêt, ce 15 septembre 2022... dans moins de dix jours.

Conséquence de cette décision : nos usines de traitement de déchets pourraient se retrouver sans cette précieuse substance. Et la gestion de nos déchets de devenir illégale. Explications...

Normes européennes

Lorsqu'elles sont émises par les usines de valorisation énergétique, les fumées non traitées rejettent dans l'atmosphère entre 400 et 500 mg NO_x/Nm³ (oxyde d'azote), nous confirme-t-on chez Intradel, intercommunale de la région liégeoise. Or l'Europe admet une limite de 200 mg/Nm³. Dans le cas d'Intradel, le permis d'exploitation prévoit même une limitation d'émission de 100 mg/Nm³. Une limitation, on l'a compris, rendue possible par l'utilisation d'ammoniaque...

Le hic, c'est donc que le prix de l'ammoniaque industrielle dépend du gaz ; ce dernier intervient dans 90 % du coût de production.

"On constate donc aujourd'hui que ce prix de l'ammoniaque a été multiplié par quatre", explique Mauro Lenzini, député PS et ancien président d'Intradel.

Pour certains clients, l'ammoniaque est tout simplement devenue impayable et puisque les acheteurs ne suivent plus, Yara se voit dès lors contraint de mettre plusieurs de ses activités à l'arrêt.

15 jours de "réserves"

Sans l'ammoniaque et dans le cadre imposé par l'Europe, impossible dès lors de traiter nos déchets... Serait-on à l'aube d'une crise sanitaire liée à nos poubelles ? La question doit être posée et le député PS s'interroge d'ailleurs sur les pistes à suivre : une dérogation temporaire pour les fumées émises sera-t-elle accordée ? Ou faut-il réquisitionner tous les stocks d'ammoniaque produits en Wallonie pour éviter le pire ?

Une certitude : en cessant l'activité des incinérateurs, le stockage de nos déchets deviendra très vite problématique... *"et apparaîtra le spectre du non-ramassage des poubelles"*.

--